Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260903-B_2026_47-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Delphine DAVID, Jean-Claude DENIS, Bruno DUTEIL.
Etaient excusés : Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU

La séance est ouverte à 9h30
Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

FINANCES - BUDGET 2026 : ADMISSION EN NON-VALEUR

N° Délibération B/2026/47

EXPOSE DES MOTIFS

En 2019, Montfort Communauté a résilié le contrat de délégation de service public conclu avec la société ID Organisation pour la gestion du restaurant, des salles et des hébergements du Domaine de Trémelin en 2019.
A la suite de cette résiliation, plusieurs avis des sommes à payer ont été émis à l'encontre de l'ancien délégataire au titre de la DSP et n'ont pas été réglés.
Dans ce contexte, le conseil communautaire du 24 mars 2022 a approuvé la création d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 151 025,28€ au budget annexe Trémelin.

Cette provision a été en partie reprise en 2024, à hauteur de 25 181,97 €. Le solde de la provision s'élève ainsi à 125 843,31 €.

Cette société ayant été placée en liquidation judiciaire, il convient :
- d'inscrire en non-valeur au compte 654 les créances non recouvrées indiquées dans le tableau ci-dessous
- de réaliser une reprise de la provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 7817 au budget annexe Trémelin pour un montant de 125 843,31 €.

N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	ADMISSION EN NON-VALEUR (D-Compte 654)	REPRISE PROVISION (R-7817)
T-31	14/10/2019	taxe de séjour du1er janvier au 30 juin - taxation d office	2 753,00 €	
		BC 12001 - BUDGET ANNEXE OT	2 753,00 €	
T-368	10/10/2019	remb. 50% surveillance baignade ete 2019	5 500,00 €	
		BC 12000 - BUDGET PRINCIPAL	5 500,00 €	
T-7	11/09/2019	redevance affermage 2019 - 2eme acompte et solde prorata resiliation sur 9 mois- article 12 et 13	13 438,93 €	

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260903-B_2026_47-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

T-9	15/10/2019	redevance affermage 2019 - prorata lj créances postérieures 18/9 au 29/9	1 665,96 €	
T-10	31/12/2019	remise en état suite fin dsp	135 284,35 €	
		BC 12003 - BUDGET ANNEXE TREMELIN	150 389,24 €	125 843,31 €
			158 642,24 €	**125 843,31 €**

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération n°CC/2022/29 du Conseil communautaire du 24 mars 2022 approuvant la constitution d'une provision comptable pour créances douteuses au Budget Annexe Trémelin,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'admission en non-valeur des créances listées ci-dessus transmises par le comptable public.
- approuve la reprise sur dépréciations des actifs circulants pour un montant de 125 843,31 € au budget annexe Trémelin

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

